



NOTE DE SYNTHÈSE N°3

OBJET : ADOPTION COMPTE DE GESTION 2021

RAPPORTEUR : Nho GALLOIS

EXPOSÉ

Il est rappelé que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après avoir voté le budget primitif le 15 Avril 2021 et les décisions modificatives n°1 et 2, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, décrites ci-dessous :

Fonctionnement

BP 2021	4 226 450€	BP 2021	4 226 450€
Dépenses réalisées	3 581 189.53€	Recettes réalisées	3 648 524.40€
Résultat de l'exercice		67 334.57€	

Investissement

BP 2021	2 432 850.40€	BP 2022	2 432 850.40€
Dépenses réalisées	2 024 432.74€	Recettes réalisées	1 420 968.06€
Résultat de l'exercice		- 603 464.68€	

Soit un résultat de clôture de l'exercice 2021

Budget principal	Résultat à la clôture de l'exercice 2020	Part affecté à l'investissement en 2021	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture de l'exercice 2021
Investissement	495 527.75€	-	- 603 464.68€	-107 936.93€
Fonctionnement	571 876.45€	-	67 334.57€	639 211.02€
TOTAL	1 067 404.20€	-	- 536 130.11€	531 274.09€

PROPOSITION

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le compte de gestion 2021 de la commune annexé à la présente décision,

Considérant l'avis émis par le pré conseil le 15 Mars 2022,



Il est proposé au conseil municipal :

- **D'ADOPTER** le compte de gestion 2021 de la commune.

PROJET